



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Produits animaux et élevage
Monsieur Adrian Aebi
Vice-directeur
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Document PDF et Word à :
schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Fribourg, le 18 juin 2019

Révision de l'ordonnance du 28 octobre 2015 relative aux émoluments liés au trafic des animaux (OEmol-TA) - Réponse à la consultation

Monsieur le Vice-directeur,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur le projet de révision cité en titre et nous vous faisons part de la prise de position du canton de Fribourg.

D'une manière générale, nous saluons la révision projetée. Toutefois, nous remarquons que le délai de validité pour les dispositions 1.1.2.3 et 1.1.2.4 jusqu'au 31 décembre 2022 ne figure pas dans le projet d'ordonnance.

Pour le reste, nous n'avons pas de commentaire supplémentaire à formuler.

En vous remerciant de votre attention à ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-directeur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat